

ques du Martyr St. Etienne, conjurant la bonté de Dieu de finir leur misère, & que par-tout où ils alloient, ils attiroient les yeux de tout le monde; que ceux qui les avoient vûs ailleurs, racontotent aux autres la cause de leur tremblement: On voit ici par le recit de ce Saint, que ce tremblement les rendoit incapables de toute action civile; cela étant, ne faut-il pas convenir que ce ne devoit pas être là le signe de Caïn? Car si véritablement s'eût été son signe, il n'auroit jamais pû avec sa maladie, former un aussi grand Peuple; il falloit donc que ce signe qui étoit en son corps, ne le rendit ni si foible, ni si affreux; tels que ce tremblement rendoit ceux qui en étoient attaqués, lui qui devoit être le Pere d'un si grand Peuple? La seule noirceur qui devoit être son véritable signe, étoit le seul suffisant moyen, de le rendre méconnoissable aux siens, d'autant plus qu'ils n'avoient jamais vû, ni oûi parler d'hommes d'une telle couleur.

Si on nous objecte que quand même Caïn auroit été noir, ses enfans ne lui devoient pas ressembler, parce que l'Ecriture ne dit pas que ce signe ait passé à sa femme, & qu'ainsi il n'auroit pû tout au plus engendrer que des mulattes; c'est à dire, ni noirs, ni blancs, & c'est ce qu'on appelle olivâtres.

On répond qu'il est vrai, que l'Ecriture ne dit pas que ce signe a passé à la femme de Caïn, & Moïse, comme nous l'avons déjà dit, garde le silence sur plusieurs faits de Caïn, qui ne regardent pas l'Histoire qu'il écrit. Mais si la malédiction que Noé donna à Cham son fils, pût passer à son petit fils Chanaan, celle d'Elizée à Giezi, se communiqua à toute sa race, quoique l'Ecriture ne dise point que sa femme y participa; on a droit de supposer que la malédiction qui tomba sur Caïn, s'éten-